





Tchad Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2017-02-22

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C) Notification des désignations des catégories A,B,C			Date d'échéance 22 février 2018	
A - 34.5%	B - 30.3%	C - 35.3%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de l	a Categorie B		22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B		Prorog	Prorogation accordée jusqu'au 21 février 2021	
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	
Notification des dates définitives de la Categorie C		Prorogat	Prorogation accordée jusqu'au 31 décembre 2023	
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Non
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Non

Notifications de transparence

Légendes:	Oui	Notification présentée	Non	Notification due	Non	Notification non é	chue
Notified Art. 22.3							Oui
Renseignements	sur l'assistance						
Notified Art. 12.2		Catégorie A		date définitive de mise	en oeuvre 22 février	2018	Non
Notified Art. 10.6.2		Catégorie A		date définitive de mise	en oeuvre 22 février	2018	Non
Notified Art. 10.4.3	}	Catégorie C		date définitive de mise en	oeuvre 31 décembi	re 2024	Non
Notified Art. 1.4		Catégorie A		date définitive de mise	en oeuvre 22 février	2018	Non

Progran	nme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
1.3	Points d'information	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
1.4	Notification	А		au plus tard le 22 février 2018
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
2.2	Consultations	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
3	Décisions anticipées	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
4	Procédures de recours ou de réexamen	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
5.2	Rétention	А		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
6.3	Disciplines en matière de pénalités	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
7.1	Prétraitement avant arrivée	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
7.2	Paiement par voie électronique	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
7.3	Séparation de la mainlevée	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
7.4	Gestion des risques	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024

Progran	nme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
7.7	Opérateurs agréés	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2018
7.9	Marchandises périssable	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
10.2	Acceptation de copies	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
10.4	Guichet unique	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
10.5	Inspection avant expédition	С	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	А		au plus tard le 22 février 2018
10.8	Marchandises refusées	А		au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	А		au plus tard le 22 février 2018
11	Transit	В	au plus tard le 01 janvier 2026	au plus tard le 01 janvier 2026
12	Coopération Douanière	А		au plus tard le 22 février 2018

Légendes

А	Notifiée dans la catégorie	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie l	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie (Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
Ν	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/TCD/1/Add.2	2022-08-11	Extension of time to notify category C definitive dates
G/TFA/W/59/Rev.1	2021-10-04	Trade Facilitation Agreement four year review - Article 23.1.6 of the TFA - Comments on the WTO Secretariat Factual Report (G/TFA/W/41) - Communication from Chad on behalf of the Least Developed Countries Group - Revision
G/TFA/W/59	2021-09-22	Trade Facilitation Agreement four year review - Article 23.1.6 of the TFA - Comments on the WTO Secretariat Factual Report (G/TFA/W/41) - Communication from Chad on behalf of the Least Developed Countries Group
G/TFA/W/58	2021-08-25	Communication from Chad on behalf of the LDC Group - Trade Facilitation Agreement four year review - Article 23.1.6 of the TFA - TFA implementation experiences of least-developed countries
G/TFA/N/TCD/2	2021-02-24	Article 22.3
G/TFA/N/TCD/1/Add.1	2021-02-19	Categories B and C
G/TFA/N/TCD/1	2020-02-19	Category B notification - Extension of time request to notify Cat. B definitive dates
WT/PCTF/N/TCD/1	2016-11-18	Category A, B and C notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.1 **Publication**



(i), (j)

1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

1.2 Renseignements disponibles sur Internet



1.2.1 (a), (b), (c) 1.2.2 1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre 1 janvier 2028

31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

1.3 Points d'information



1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer



5.3.1 5.3.2 5.3.3 Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions



6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4	Date indicative de mise en oeuvre 1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer



7.2 Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

7.3 Séparation de la mainlevée



7.3.1 7.3.2 (a), (b) 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

7.4 Gestion des risques



Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

7.5 Contrôle après dédouanement



7.5.1	
7.5.2	
7.5.3	
7.5.4	

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

7.6 Temps moyens nécessaires à la mainlevée



7.6.1 7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

7.7 Opérateurs agréés



7.7.1 7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii) 7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g) 7.7.4 7.7.5 7.7.6 Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer



Date indicative de mise en oeuvre 1 janvier 2028	Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024	
Assistance requise pour la mise en oeuvre		
Étiquettes: À déterminer		
Date indicative de mise en oeuvre 1 janvier 2028	Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024	
	Assistance requise pour la mise en oeuvre À déterminer Étiquettes: Á déterminer Date indicative de mise en oeuvre	1 janvier 2028 Assistance requise pour la mise en oeuvre À déterminer Étiquettes: Á déterminer Date indicative de mise en oeuvre Date définitive de mise en oeuvre

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer



10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

10.2 Acceptation de copies



10.2.1 10.2.2 10.2.3

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

10.3 Utilisation des normes internationales



10.3.1 10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

10.4 Guichet unique



Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

10.5 Inspection avant expédition



10.5.1 10.5.2 Date indicative de mise en oeuvre

1 janvier 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

À déterminer

Étiquettes: Á déterminer

Légendes

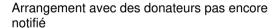


Notifiée dans la catégorie C

Arrangement avec des donateurs notifié



Notifiée dans la catégorie C





Report de dates demandé

Téléchargé le 27 novembre 2025 Mis à jour le 18 août 2023

2025 © TFAD - http://www.tfadatabase.org